



FIN DE LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES DE 3ème

publié le 22/06/2015

Mesdames, messieurs,

Conformément au courrier qui vous a été transmis, je vous rappelle que la fin de la scolarité des élèves de 3ème a été fixée par M. le Recteur au 26 juin 2015 après la distribution des affectations et des épreuves du diplôme national du brevet.

Aussi, à compter de cette date, les élèves de 3ème ne seront plus accueillis dans l'établissement afin de vous permettre d'accomplir toutes les formalités d'inscription des élèves dans le nouvel établissement d'accueil pour la rentrée 2015.

Le service de restauration ne sera pas ouvert aux élèves de 3ème.

Le Principal.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.